



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

Bras, le 11 septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE n°2024-204

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la demande faite par Monsieur JENTILE Bernard datant du 16 janvier 2024 pour installer un parc de jeux enfantin sur la commune de BRAS pour la période du samedi 19 octobre 2024 au mercredi 23 octobre 2024,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer l'accès de la cour de la Mairie, square Jalabert, durant la présence d'un parc de jeux enfantin « Le Village Enchanté » pour la période du samedi 19 octobre 2024 au mercredi 23 octobre 2024,

ARRÊTE

Article 1 : du samedi 19 octobre 2024 au mercredi 23 octobre 2024, « Le village enchanté » représenté par Monsieur JENTILE Bernard est autorisé à installer un parc de jeux enfantin dans la cour de la Mairie, square Jalabert.

Article 2 : Les véhicules des organisateurs et des responsables du parc de jeux enfantin « Le village enchanté » pourront stationner dans la cour de la Mairie, square Jalabert pour installer leur matériel.

Un véhicule de loisirs est autorisé à stationner sur l'emplacement PMR, parking de la mairie, route de Brignoles.

Article 3 : Le représentant du parc de jeux enfantin « Le village enchanté » sera responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir de leur fait ou à leur occasion.

Article 4 : L'accès aux différents services publics (La Poste, Mairie et Police Municipale) ainsi que l'aire de jeux pour enfants devront rester libres pendant toute la période d'occupation du square Jalabert.

Article 5 : Monsieur JENTILE Bernard se chargera de la sécurisation des lieux.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur JENTILE, représentant du parc de jeux enfantin « Le village enchanté »
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de BRAS
- La police municipale de BRAS

Le Maire,
Franck PERO



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité